

VOTRE FONDS DE PENSION DANS LE TRENTINO-ALTO ADIGE

laborfonds 

Fondo pensione. Zusatzrentenfonds.

SECTEUR PRIVÉ

Laborfonds est le fonds de pension inter-catégories pour les travailleurs salariés de la région du Trentino-Alto Adige/Südtirol

Partenaire de :



À QUOI ÇA SERT ?

À constituer votre
**compte d'assurance
sociale** de deuxième
pilier qui intégrera la
pension de retraite
publique

COMMENT JE CONSTITUE MON COMPTE ?

Indemnité de fin de carrière

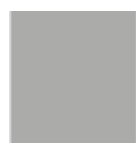
Conformément à votre convention collective

COTISATION DE L'EMPLOYEUR

Conformément à votre convention collective

COTISATION DU TRAVAILLEUR

Conformément à votre convention collective + versements volontaires supplémentaires



Ces montants sont **déductibles du revenu jusqu'à 5 164,57 € par an**

COMMENT JE FAIS POUR ADHÉRER ?

**Adressez-vous à votre bureau
du personnel**

ou demandez des informations
aux Instituts d'assistance et aux
Centres d'assistance fiscale
conventionnés, aux syndicats et
aux associations de catégorie

Toutes les références sur
www.laborfondi.it



Vous pouvez inscrire un membre de votre famille comme personne fiscalement à charge, contribuer quand vous le souhaitez et **bénéficiaire de la déductibilité fiscale**

SECTEUR PRIVÉ

ET SI JE SUIS DÉJÀ INSCRIT DANS UN AUTRE FONDS ?

Vous pouvez transférer
votre compte simplement
en adhérant à Laborfonds et
en demandant le transfert à
votre ancien fonds

DURÉE DÉTERMINÉE RÉACTIVATION



Si vous avez un contrat à durée déterminée, n'oubliez pas de réactiver votre contribution au Fonds au début de chaque nouvelle collaboration.

Même dans la même société !

CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

Informez-vous sur les **interventions régionales de soutien au revenu** liées à l'assurance sociale complémentaire pour les périodes d'arrêt de travail ou pour la prise en charge d'enfants ou de membres de la famille qui ne sont pas autonomes



Découvrez comment faire

JE SUIS À LA RETRAITE, ET MAINTENANT ?

Vous pouvez conserver votre compte dans le Fonds et continuer à faire des versements pour bénéficier de la déductibilité fiscale

Ou choisir de recevoir votre compte sous forme de

**RENTE EN
CAPITAL À
FORME MIXTE**



SECTEUR PRIVÉ

JE SUIS À LA RETRAITE, ET MAINTENANT ?

Imposition appliquée

Imposition maximale de
15 % et minimale de 9 %
pour ce qui a été accumulé
après le 1er janvier 2007

ou bien

pour tout le montant
transformé en RITA

**(Rente intégrée temporaire
anticipée)**→

SECTEUR PRIVÉ





RITA

RENTE INTÉGRÉE

TEMPORAIRE ANTICIPÉE

Conditions

62 ans (le membre adhérent est à 5 ans ou moins de l'âge prévu pour la pension de retraite)

cessation de la relation de travail

20 ans de cotisations à l'assurance sociale publique

5 ans de participation à l'assurance sociale complémentaire

Paielement

La RITA est payée en versements trimestriels désinvestis, à partir du moment de la demande jusqu'à l'âge de 67 ans

Consultez le Document sur la Rente intégrée temporaire anticipée sur le site www.laborfonds.it

AVANCES DES PRESTATIONS AVANT LA RETRAITE

Il est possible de demander une **AVANCE** après 8 années de participation à l'assurance sociale complémentaire



PREMIÈRE MAISON

pour **l'achat, la construction, l'entretien ordinaire ou extraordinaire, la rénovation** de sa propre première maison ou de celle d'un enfant.

Jusqu'à 75 % du compte

AVANCES



AUTRES EXIGENCES

Jusqu'à 30 % du compte

Sans documentation
de support



À demander immédiatement

FRAIS DE SANTÉ

pour les thérapies et interventions
nécessaires et extraordinaires
concernant le membre adhérent,
un conjoint ou un enfant

Jusqu'à 75 % du compte

Consultez le Document sur les avances sur
www.laborfonds.it

REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS AVANT LA RETRAITE

50 % du compte en cas d'arrêt de travail entre 12 et 48 mois, procédures de mobilité ou de chômage technique

100 % en cas d'arrêt de travail de plus de 48 mois ou d'invalidité permanente (réduction de la capacité de travail à moins de 1/3)

50 %, 80 % ou 100 % du compte en cas de perte des conditions requises pour participer au Fonds (par exemple en cas de cessation de la relation de travail)

Le remboursement à 100 % interrompt la relation associative et l'acquisition de l'ancienneté

EN CAS DE DÉCÈS

Vous pouvez désigner une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) qui auront accès à votre compte

Vous pouvez modifier votre choix à tout moment

En l'absence de désignation, vos héritiers auront un accès à parts égales au compte

LES COMPARTIMENTS D'INVESTISSEMENT

Lors de l'adhésion, vous choisissez le type de gestion financière que vous préférez. Vous pourrez au fil du temps modifier votre choix.

LIGNE DYNAMIQUE

Objectif : le capital s'accroît grâce à un investissement principalement sous forme d'actions, ce qui signifie une possibilité de rendement plus élevé, mais aussi des risques plus importants. Vous choisissez cette ligne si vous avez un attrait moyen à élevé pour le risque et si vous envisagez de rester dans la Ligne pendant de nombreuses années

Horizon temporel conseillé : long terme (plus de 15 ans avant la retraite)

Composition : 80 % maximum en actions

Compartiment d'actions

LES COMPARTIMENTS D'INVESTISSEMENT

LIGNE ÉQUILIBRÉE

Objectif : Le capital s'accroît grâce à une combinaison d'investissements en actions et en obligations. Une partie des investissements de la Ligne est réalisée en faveur de projets et d'initiatives dans la Région Trentin-Haut-Adige. C'est la ligne qui vous convient si vous avez un attrait moyen pour le risque

Horizon temporaire conseillé :

à moyen et long terme (entre 10 et 15 ans avant la retraite)

Composition : maximum 40 % en actions

Compartiment équilibré

LES COMPARTIMENTS D'INVESTISSEMENT

LIGNE PRUDENTE ÉTHIQUE

Objectif : avec cette Ligne, votre capital croît de manière « prudente » et avec une politique qui tient également compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Horizon temporaire conseillé : court terme (entre 5 et 10 ans avant la retraite)

Composition : maximum 30 % en actions
Compartiment d'obligations mixtes

LES COMPARTIMENTS D'INVESTISSEMENT

LIGNE GARANTIE

Objectif : la garantie du capital rend cette Ligne idéale pour les membres adhérents ayant un faible attrait pour le risque ou qui sont désormais proches de la retraite

Horizon temporaire conseillé : court terme (jusqu'à 5 ans avant la retraite)

Composition : 15 % maximum en actions

Compartiment garanti

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le « coût » pour le membre adhérent est exprimé par l'indicateur synthétique des coûts (ISC)

Laborfonds Ligne ÉQUILIBRÉE	ISC	0,3 %
Moyenne FPN Fonds de pension négociés	ISC	0,4 %
Moyenne FPA Fonds de pension ouverts	ISC	1,4%
Moyenne PIP Plans de pension individuels	ISC	2,1 %

Données au 31.12.2024
ISC à 10 ans
Source : Covip

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un ISC de 2 % au lieu de 1 % peut réduire le capital accumulé après 35 ans de participation au régime de pension d'environ 18 % (un montant de 100 000 € est réduit à 82 000 €)

Consultez la Fiche Coûts sur www.laborfond^s.it ou www.covip.it

laborfonds

Fondo pensione. Zusatzrentenfonds.

FONDS DE PENSION COMPLÉMENTAIRE POUR LES SALARIÉS DES EMPLOYEURS OPÉRANT DANS LA RÉGION DU TRENTO-ALTO ADIGE/SÜDTIROL. INSCRIT AU REGISTRE TENU PAR LA COVIP (Commission de surveillance des fonds de pension) N° 93 INSTITUÉ EN ITALIE

LE FONDS DE PENSION LABORFONDS EST SOUMIS À LA SURVEILLANCE DU COVIP (Commission de surveillance des fonds de pension) WWW.COVIP.IT

Code fiscal 94062990216



Prenez rendez-vous
www.laborfonds.it

Bolzano

Via della Mostra, 11
+39 0471 317670

Trente

Via Gazzoletti, 47
+39 0461 274818

MESSAGE PROMOTIONNEL concernant les formes de pension complémentaire - avant de souscrire, veuillez lire la partie I « Informations clés pour le membre adhérent » et l'annexe " Informations sur le développement durable » de la note d'information

Partenaire de :



VERSION 07/2025 (FRA)